

# TENUE *DE* VILLE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes commandes passées par le client auprès de Tenue de Ville, nom de marque déposée de la SRL BELGIAN DESIGN (dénommée ci-après « BELGIAN DESIGN ») et à tous nos contrats de vente. Ces conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation expresse écrite de BELGIAN DESIGN, toutes conditions générales et particulières d'achat du client. BELGIAN DESIGN se réserve le droit de modifier les dispositions des présentes conditions générales.

### 2. Offre

Les offres faites par BELGIAN DESIGN sont valables pendant un mois. Elles ne génèrent aucune obligation contractuelle dans le chef de BELGIAN DESIGN. Les prix ainsi que les délais de livraison des biens repris dans l'offre sont purement indicatifs. Seuls les prix repris sur le bon de commande lieront BELGIAN DESIGN. Les prix ne sont définitivement fixés que par la signature du bon de commande par le client.

### 3. Acceptation

Une convention entre BELGIAN DESIGN et le client n'est réputée conclue que moyennant l'acceptation écrite ou électronique de la commande du client par BELGIAN DESIGN ou par un début d'exécution par BELGIAN DESIGN. Toute modification ou addition éventuelle n'est valable qu'après l'accord écrit des deux parties.

### 4. Livraison

Sauf convention contraire, les biens commandés sont mis à disposition du client dès qu'ils sont disponibles. Le client est alors notifié par téléphone ou par tout autre moyen convenu lors de la commande. La livraison – réception est réputée accomplie lorsque les biens quittent les installations de BELGIAN DESIGN ou tout autre endroit où ils sont mis à disposition pour que le client puisse en prendre livraison conformément à l'alinéa 1er du présent article, qu'il soit pris en charge directement par le client ou par une personne mandatée par le client ou BELGIAN DESIGN à la demande du client. A partir de ce moment, les risques de perte ou de dégât des biens, lors du transport notamment, sont à la charge du client. Les biens seront réputés livrés ou réceptionnés à la date de la notification si dans un délai d'un mois suivant la mise à disposition de ceux-ci, le client n'en a pas pris possession, ce qui implique que la responsabilité en cas de vol ou de dégât physique aux biens est à la charge du client et que la période de garantie commence à courir à partir de la date de ladite notification. Tous les frais de réception des produits sont à charge du client. En cas de livraison auprès du client, les risques du transport des produits sont toujours assumés par le client. Des livraisons tardives ne peuvent pas donner lieu au paiement d'amende, de dommages-intérêts, subrogation ou à la dissolution du contrat à charge de BELGIAN DESIGN. Toute modification de commande entraîne la caducité des délais de livraison convenus. BELGIAN DESIGN se réserve le droit de facturer des frais de stockage en cas d'enlèvement ou livraison tardive causé par le client.

### 5. Prix et non-paiement

En Belgique, les prix de BELGIAN DESIGN sont établis (sauf mention contraire) hors TVA et hors frais de livraison, expédition, assurances et administration. Sauf mention contraire sur la facture, toutes les factures sont payables en euro, net, au siège social de BELGIAN DESIGN dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Le montant de toute facture qui n'a pas été payé à l'échéance, produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt égal à 12% par an. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant des factures impayées sera majoré de plein droit de 10%, avec un minimum de 75 EUR à titre de dédommagement conventionnel et forfaitaire, même en cas d'attribution des délais de paiement, sans préjudice des autres frais que BELGIAN DESIGN pourrait réclamer.

En cas de retard de paiement d'une ou plusieurs factures de BELGIAN DESIGN, BELGIAN DESIGN peut suspendre les livraisons de produits ou de services ou annuler les commandes non-livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les factures dues. Le paiement sans réserve – en tout ou en partie – d'un montant facturé implique acceptation de la facture. BELGIAN DESIGN a le droit de compenser des créances et des dettes certaines, exigibles et réciproques qui existent entre elle et le client, à concurrence de la quotité la moins élevée. Cette stipulation est opposable au curateur en cas de faillite du client. Les factures ne peuvent être contestées valablement que par lettre recommandée dans les huit jours à compter de la date d'envoi de la facture et avec mention de la date d'émission et du numéro de la facture et d'une motivation détaillée.

## **6. Réclamations et garanties**

Sauf stipulation contraire, la réception des biens par le client emporte l'acceptation sans réserve de leur conformité quant à leur quantité et qualité. Pour être valable, toute réclamation quant à la qualité des biens ou prestations ou des factures doit être faite par lettre recommandée motivée dans les 8 jours de la date de livraison en cas de vice apparent et en cas de vices cachés, dans les 8 jours de la découverte de ce vice et en tous cas dans les six mois à compter de la livraison. L'introduction d'une réclamation ne libère pas le client de ses obligations de paiement. Toute action en réparation ou en garantie s'éteint en outre en cas de transformation, incorporation, réparation par le client ou par des tiers ou en cas d'usage, charge et/ou usure anormal ou exceptionnel ou en cas de revente des biens vendus. Si la réclamation est fondée, la garantie des biens est limitée soit au remplacement gratuit des biens reconnus défectueux par BELGIAN DESIGN, soit au remboursement du prix de la commande, sans possibilité de réclamer d'autres dommages et intérêts.

## **7. Responsabilité**

La responsabilité de BELGIAN DESIGN est limitée à la réparation du dommage direct, prévisible, personnel et certain résultant de son dol ou de sa faute lourde. BELGIAN DESIGN ne pourra jamais être tenu responsable de dommages indirects généralement quelconques subis par le client ou des tiers tels que dépenses supplémentaires, perte d'exploitation, perte de contrat, perte de données, de logiciels, de temps machine, préjudice financier ou commercial, pertes de bénéfice ou de chiffre d'affaire, augmentation de frais généraux, etc. ou tout autre dommage de ce type, causé par l'exécution de la commande.

## **8. Force majeure**

Si par un cas de force majeure, BELGIAN DESIGN se trouve dans l'impossibilité d'exécuter le contrat ou si cette exécution est devenue déraisonnablement difficile, BELGIAN DESIGN se réserve le droit de dissoudre le contrat sans frais ou indemnité, par notification écrite au client. La force majeure désigne tous les événements indépendants de la volonté de BELGIAN DESIGN, imprévisibles et irrésistibles, de quelque nature que ce soit, tels que, notamment, catastrophes naturelles, intempéries, incendies, grèves, sabotages, acte ou règlement émanant des autorités administratives ou judiciaires, guerre, circonstances naturelles, lock-out, saisie, embargo, manque de moyens de transport, pénurie générale de matières premières ou de biens, limitations à la consommation d'énergie qui ont pour effet de rendre l'exécution du contrat impossible et ce indépendamment du fait que le cas de force majeure frappe BELGIAN DESIGN ou un de ses fournisseurs.

## **9. Réserve de propriété**

La propriété des biens commandés n'est transférée en toutes circonstances et par dérogation à l'article 1583 du Code civil au client qu'après paiement intégral du prix convenu, des intérêts et des frais. Pendant cette période, le client ne peut vendre ou donner en gage les biens vendus à des tiers ni en disposer d'une autre manière. Les risques sont toutefois à charge du client à partir du moment de la livraison comme indiquée à la clause 4. En cas de non-respect de cette réserve de propriété et de l'interdiction d'aliénation, les biens vendus sont subrogés par le prix de vente en résultant, et le client est redevable d'une indemnité forfaitaire égale à 50% du prix de vente.

## **10. Droit intellectuels**

Hormis les exceptions légales, tous les dessins, print, concepts, couleurs, motifs, plans, documents, formulaires, affiches, sites web, ... créés par BELGIAN DESIGN et leur contenu ne peuvent pas être reproduits, traduits, adaptés ou stockés, en tout ou en partie, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit. Leur contenu ne peut pas être communiqué ou distribué au public, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable et écrite de BELGIAN DESIGN. Toute modification des travaux réalisés par BELGIAN DESIGN suppose son consentement préalable exprès que le client s'engage à lui demander. Le client est seul responsable du contenu des publications imprimées ou électroniques dont il demande l'exécution par BELGIAN DESIGN. Il est entendu que l'ensemble des informations apportées par le client de quelque nature que ce soit et sous quelque format (Pages HTML, fixes ou générées automatiquement, fichiers images, sons, vidéo, etc.) sont la propriété du client. Il est par ailleurs responsable de l'obtention des autorisations et de l'acquiescement de droits éventuels sur les programmes, textes, photos, illustrations, musiques et en général de toute œuvre utilisée et il garantit BELGIAN DESIGN contre toute revendication de tiers et/ou condamnation en principal, intérêts et frais. Toute modification des travaux réalisés par BELGIAN DESIGN suppose son consentement préalable exprès que le client s'engage à lui demander. En cas de violation de ces obligations, le client est redevable à BELGIAN DESIGN, de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité de 2.500 EUR par infraction, sans préjudice au droit de BELGIAN DESIGN de réclamer un dédommagement plus élevé.

## **11. Modification ou annulation de la commande**

La signature du bon de commande par le client rend la commande définitive et irrévocable. La commande ne peut être annulée ou modifiée sans l'accord écrit préalable de BELGIAN DESIGN et moyennant l'indemnisation de l'ensemble des frais en résultant par le client. Sauf accord écrit, BELGIAN DESIGN pourra exiger en cas d'annulation d'une commande par le client soit le paiement intégral des travaux et prestations décommandés si ceux-ci ont été effectués en partie ou en totalité, soit le paiement d'une indemnité égale à 30 % du prix de la commande annulée avec un minimum de 500 EUR à titre de dédommagement, sans préjudice au droit de BELGIAN DESIGN de réclamer un dédommagement plus élevé, notamment le coût des matériaux achetés des travaux et prestations décommandés si ceux-ci n'ont pas encore commencé. Par ailleurs, si la commande a donné lieu au versement d'un acompte comme prévu au bon de commande, l'acompte n'est pas remboursé, quelle que soit la cause de l'annulation.

## **12. Résiliation**

Si une partie ne respecte pas ses obligations découlant des présentes conditions générales et qu'elle ne remédie pas dans un délai de 15 jours à tout manquement qui lui est notifié par voie recommandée par l'autre partie, il pourra être mis fin à la commande par l'autre partie avec effet immédiat.

## **13. Nullités**

Si une clause des présentes conditions générales devait être considérée illégale ou non-valide, cela n'entraînera pas la nullité des autres clauses contractuelles. La clause nulle devra être remplacée, de commun accord ou par le juge, par une clause se rapprochant le plus possible de l'intention économique de la clause annulée.

## **14. Litige et droit applicable**

Les relations contractuelles entre BELGIAN DESIGN et le client sont régies exclusivement par le droit belge. En cas de litige concernant l'application ou l'interprétation des présentes, seuls les Tribunaux de Bruxelles seront compétents à moins que les parties ne préfèrent porter d'un commun accord l'action devant tout autre tribunal compétent. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale est expressément exclue.